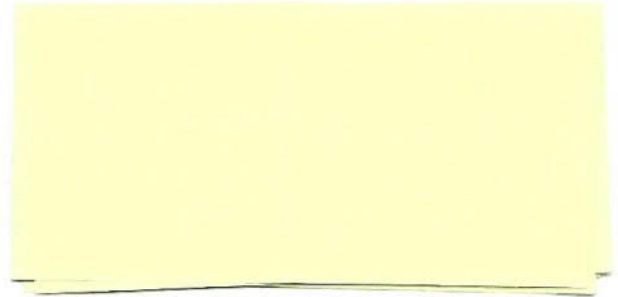


**Valérie BAZIN-MALGRAS**

*Députée de l'Aube*



Paris, le 14 janvier 2019

Monsieur,

Dans votre mail du 11 janvier dernier, vous avez attiré mon attention sur la possibilité de déposer devant l'Assemblée nationale une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution.

Je comprends tout à fait les raisons de votre colère, ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains.

L'incompréhension face à un pouvoir exécutif qui reste sourd à ces problèmes, est légitime. Le ras-le-bol fiscal est réel. C'est pour cela que le Groupe LR a fermement combattu la hausse des taxes sur le carburant prévue dans le budget de l'Etat.

Depuis 18 mois, les députés du Groupe LR se sont résolument opposés à la politique menée par le chef de l'Etat et le Gouvernement. Cette politique injuste est bien loin des promesses du candidat Macron. Dans le programme de la présidentielle, Emmanuel Macron n'a jamais indiqué les hausses de taxes qu'il prévoyait. La seule annonce était la convergence de la fiscalité entre le diesel et l'essence. On est bien au-delà, car il a considérablement durci et rendu plus brutale la trajectoire sur la fiscalité sur le carbone au détriment croissant du pouvoir d'achat des Français.

Vous souhaitez que l'Assemblée « destitue le Président de la République ». Sachez que l'article 68 ne peut être utilisé que dans des cas très exceptionnels, et n'a d'ailleurs jamais été utilisé. Il ne peut pas l'être pour sanctionner un projet ou un programme politique, et ne peut l'être que si l'institution même de la Présidence de la République est mise en péril par le comportement du Président. Cet article n'est pas destiné à sanctionner la politique menée par un Président, mais à apprécier son rôle comme gardien de la Constitution.

En revanche, le Groupe LR propose de redonner la parole aux Français grâce à un référendum sur la politique fiscale énergétique, car c'est avec leur assentiment que les réformes pourront se faire et que nous arriverons à faire changer les choses.

Vous pouvez compter sur moi pour être très attentive aux revendications qui se sont exprimées ces derniers jours, et continuer à lutter contre les mesures injustes de ce Gouvernement.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Valérie Bazin-Malgras

Bien cordialement

